

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 septembre 2022

Convocation du 15/09/2022

Date de publication : 27/09/2022

Conseillers en exercice : 043

Présents : 033

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-deux, et le jeudi vingt-deux septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 011-220922

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation de la Convention de Subventionnement avec l'Association METIS - Institut International des Musiques du Monde.

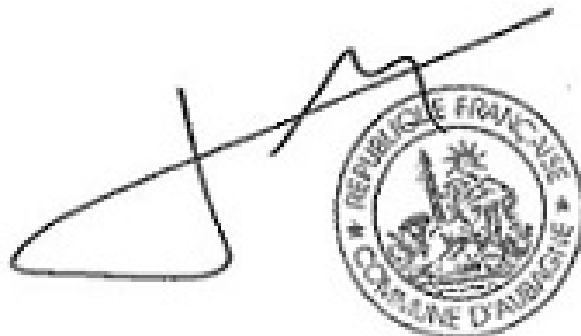
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard Adjoint,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Monsieur CANTARINI Stéphane, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA Dominique, Monsieur CHERIET Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Monsieur LOUIS Jean-Bernard), Madame GABRIEL Julie (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame ROUX Magali (donne pouvoir à Madame DUPLAN Irène), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_11-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 011-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur PANGOURASSOU Jérémy), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Monsieur GRANDJEAN Denis), Monsieur SALONE Arthur (donne pouvoir à Monsieur CHERIET Ahmed), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Monsieur LATZ Alexandre (donne pouvoir à Monsieur PERRIN-TOININ Yves)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Philippe AMY rapporte :

Par son soutien aux associations culturelles, la Ville d'Aubagne entend offrir des temps culturels à la portée de tous les Aubagnais et faire rayonner la commune au-delà de la Provence.

Les conventions de subventionnement culturelles entre la Ville d'Aubagne et les associations locales ont pour but de soutenir, favoriser le développement des activités associatives. Elles ont également pour objet de définir le partenariat, la mise en œuvre, les moyens attribués, l'évaluation, les procédures de suivi et de contrôle de l'usage des fonds publics.

L'Association METIS, par son Institut International des Musiques du Monde, organise des cursus certifiants et diplômants. L'institut apporte une formation artistique initiale ou complémentaire dans les domaines des musiques et danses du monde à destination d'étudiants internationaux. La programmation de master classes tout au long de l'année, animées par des enseignants de renom international, vient conforter cet enseignement régulier. L'association organise également, des représentations musicales ouvertes à un large public.

Afin de consolider les projets de l'Association METIS et de l'accompagner dans les grandes étapes de son développement, notamment au niveau du suivi pédagogique, de la communication et du développement à l'international, il est proposé d'adopter la convention de subventionnement suivante et de verser à ce titre une subvention de fonctionnement de 10.000 euros (dix mille euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT que la convention citée est indispensable à la consolidation du fonctionnement de l'association METIS,

VU les conclusions du Comité Technique d'Evaluation qui a pu constater la bonne exécution des précédentes conventions,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_11-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022



Délibération n° 011-220922 du Conseil Municipal du 22 septembre 2022 (suite)

ARTICLE 1^{er} : d'ADOPTER la convention conclue avec l'Association METIS ;

ARTICLE 2 : de VERSER, au titre de cette convention, une subvention de fonctionnement de 10.000 euros (dix mille euros) ;

ARTICLE 3 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220922-220922_11-DE
Reçu le 29/09/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
29/09/2022

